



LA PMI - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

ASSISTANT(E) FAMILIAL(E),



POURQUOI
PAS VOUS ?



ACCUEILLIR,
ÉCOUTER,
ACCOMPAGNER



LA PMI, UN SERVICE GRATUIT
DU DÉPARTEMENT POUR ACCOMPAGNER
LES PARENTS ET LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS



www.aisne.com



OFFRIR UN CADRE DE VIE BIENVEILLANT ET STRUCTURANT

L'assistant(e) familial(e) accueille à son domicile, de manière permanente, un ou plusieurs enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), souvent en situation de vulnérabilité ou de rupture familiale.

Son rôle est de leur offrir un cadre stable, sécurisant et bienveillant, où ils peuvent se reconstruire et grandir.

Il ou elle **assure la vie quotidienne, l'éducation, l'accompagnement scolaire**, et participe activement au développement affectif et social de l'enfant, en lien avec les professionnels du service de l'enfance et éventuellement les parents.





UNE MISSION HUMAINE ET PROFESSIONNELLE

ÊTRE ASSISTANT(E) FAMILIAL(E), C'EST :

- Avoir le **sens de l'écoute**, de la **patience** et de l'**adaptabilité**
- Offrir **repères, stabilité et bienveillance**
- Exercer un métier reconnu, salarié, formé et encadré
- **Savoir coopérer** avec les services sociaux et respecter le cadre légal





DÉMARCHES POUR OBTENIR UN AGRÉMENT

COMMENT ?

- En sollicitant l'agrément auprès du service PMI du Conseil départemental de votre secteur
- En recherchant un employeur
- En suivant une **formation obligatoire** de 100 heures avant le 1^{er} accueil et la possibilité d'obtenir un Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF) (formation de 420h).

QUI ?

Toute personne majeure :

- Maîtrisant la langue française à l'oral comme à l'écrit,
- Disposant d'un logement adapté et d'une chambre individuelle d'au moins 9 m²,
- Possédant une attestation d'honorabilité,
- Possédant le permis de conduire (non obligatoire mais conseillé, afin de pouvoir accompagner les enfants dans leurs déplacements quotidiens).



**INSCRIVEZ-VOUS
À UNE RÉUNION
D'INFORMATIONS AUPRÈS
DE VOTRE PMI**

LA PMI, UN SERVICE GRATUIT ET DE PROXIMITÉ

avec plus de **90 professionnels de santé**
et près de **70 lieux de consultation** dans l'Aisne.



NOUS CONTACTER

UTAS de Château-Thierry

1 rue Robert Lecart
02400 Château-Thierry
03 23 83 85 15
pmi-utas-chateau-thierry@aisne.fr

UTAS de La Fère

Place de l'Europe
02800 La Fère
03 23 56 60 48
pmi-utas-lafere@aisne.fr

UTAS de Laon

Forum des 3 gares
1 boulevard de Lyon
BP 7
02002 Laon Cedex
03 23 24 61 02
03 23 24 61 10
pmi-utas-laon@aisne.fr

UTAS de Saint-Quentin

32 boulevard du
Dr Camille Guérin
02315 Saint-Quentin Cedex
03 23 50 37 77
pmi-utas-stquentin@aisne.fr

UTAS de Soissons

7 rue des Francs Boisiers
BP 60036
02202 Soissons Cedex
03 23 76 30 58
pmi-utas-soissons@aisne.fr

UTAS de Thiérache

Site de Guise

128 rue du Curoir
02120 Guise
03 23 05 78 66
pmi-utas-guise@aisne.fr

Site d'Hirson

15 rue de Guise
02500 Hirson
03 23 58 86 91
pmi-utas-hirson@aisne.fr

AISNE.com
LE DÉPARTEMENT



Scannez le QR code
pour plus d'infos

